



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **lundi 13 février 2023**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et conseillers suivants :

À noter : la séance ordinaire d'aujourd'hui se déroule devant public.

Mesdames : Véronique Lemire, conseillère # 2
Claude Cardinal, conseillère # 4
Linda Pomerleau, conseillère # 3 en vidéoconférence
Messieurs : Yves Bourassa, conseiller # 1
Michel Ayotte, conseiller # 5
Luc Bernèche, conseiller # 6

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Lyne Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et ouvre l'assemblée.

2. RAPPORT DE LA MAIRESSE

1. Le 18 janvier 2023 avait lieu la séance ordinaire de la MRCT les sujets à l'ordre du jour étaient :
 - ✓ La réorganisation du service incendies, le secteur est à l'étude pour une intégration intermunicipale. À suivre.
 - ✓ La municipalité de Guérin pense que le service incendies devrait être un service géré par la MRCT pour le territoire du Témiscamingue. À suivre.
 - ✓ Projet Onimiki : La création de la société en commandite est en place.
2. Le 19 janvier 2023, une rencontre avec les représentants d'Horizon, les dirigeants de la MRCT, les chefs pompiers ainsi que les dirigeants de la RISIT
 - ✓ Horizon est la compagnie pour le nouveau système de communication déployé sur le territoire du Témiscamingue qui sera fonctionnel en septembre 2023. Ils sont venus expliquer le fonctionnement du système qui peut facilement être compatible avec le système déjà en place sur notre territoire.
3. Le 7 février 2023, rencontre avec le comité de Valorisation et de Développement de Nédélec.
 - ✓ Très belle rencontre avec les membres du comité qui sont venus nous expliquer que le projet Château Darveau continue d'avancer et qu'ils sont sur une belle lancée pour faire naître ce beau projet dans notre communauté. À suivre.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 7169-02-23

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Véronique Lemire, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Rapport de la mairesse
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2023
7. Comptes à payer pour janvier 2023
8. Rapport des travaux publics

9. Rapport de l'employée de soutien au développement
10. Rapport de la DG
11. Rapport des élus
12. Résultat - Élection partielle 2023
13. Dossier - Vente pour taxes
14. Achat d'un bunker - pompier
15. Suivi du nouveau Logo
16. Nomination d'une ressource à titre d'inspecteur en bâtiment
17. Offre de services professionnelle de la Firme EXP
18. Équipement radio pour pompiers
19. Résolution – Dépôt de projet programme Centraide
20. Projet d'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie - RISIT
21. Annuaire des subventions au Québec
22. Entretien du chemin Lot 4 645 431
23. Contribution financière – Projet du Petit Lac Long
24. Résolution – Radio Témiscamingue (CKVMFM)
25. Cour de manipulation alimentaire
26. Entente de service avec autorisé 9-1-1
27. Suivi du grand GAMME – Positionnement des services en sécurité civile
28. Affaires nouvelles
 - 28.1 Présentation sommaire du projet cybersécurité à l'implanter au cours des 2 prochaines années.
 - 28.2 Pancarte sentier écologique
 - 28.3 Nettoyage de la caserne – vieil habit de combat (ajouté)
 - 28.4 Séance ordinaire du 10 avril 2023 (ajouté)
 - 28.5 Services de déneigement 2022-2023 (ajouté)
29. Correspondances
 - 29.1 Résultat du projet – Vérification et fonctionnement des avertisseurs de fumées en 2022
 - 29.2 Rapport d'étape du comité logement de la MRC janvier 2023 (ajouté)
30. Prochaine séance le 13 mars 2023
31. Période de questions
32. Levée de la séance

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne nous informe que la visite de Monseigneur Bélanger a toujours lieu le 15 février 2023 à 16h30 ici à la salle du conseil.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

RÉSOLUTION # 7170-02-23

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Véronique Lemire et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 tel que présenté.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023 À 18H30

RÉSOLUTION # 7171-02-23

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Luc Bernèche et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2023 à 18h30 tel que présenté.

7. COMPTES À PAYER POUR JANVIER 2023

RÉSOLUTION # 7172-02-23

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023 :

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexé au présent procès-verbal ; (21 278.36 \$ et 102 159.60 \$) pour un total de 123 437.96 \$.

8. RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Les membres ont pris connaissance du rapport des travaux publics pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023, aucune question sur les travaux publics faits dans cette période.

9. RAPPORT DE L'EMPLOYÉE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

Les membres ont pris connaissance du rapport de l'employé de soutien au développement pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023, aucune question.

10. RAPPORT DE LA DG

10.1 PROGRAMMATION DE LA TECQ

Programmation de la TECQ 2019-2023 a été accepté avec les changements apportés entre la priorité 4 et la priorité 1 par le MAMH et le MTQ

10.2 SALLE COMMUNAUTAIRE

Le dossier de la salle communautaire avance à petits pas, mais avance sûrement. À suivre...

10.3 PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX

Une rencontre TEAM a eu lieu le mardi 7 février avec monsieur Jacques St-Arnault, une autre rencontre est prévue pour le jeudi 23 février 2023 avec monsieur Jacques St-Arnault, 2 ingénieurs de la FQM pour commencer le processus d'aller en appel d'offres. À suivre.

10.4 PROJET « ESPACE MULTISPORT DE PROXIMITÉ – NÉDÉLEC »

Le projet « Espace multisport de proximité – Nédélec » a été déposé au programme « l'Unique – soutien financier » de Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue, ainsi qu'au Fonds région et ruralité (FRR) dans le volet Municipalité locale et organisme pour deux demandes de subventions afin de réaliser ce projet à la patinoire. À suivre.

10.5 SUIVI - PONCEAU CHEMIN DES BOULEAUX

Monsieur Jacques St-Arnault fait une mise à jour sur ce dossier, les plans et devis sont commencés, en attente de la recommandation finale en géotechnique afin de ne pas avoir à faire une demande d'un CA au ministère de l'Environnement. À suivre.

10.6 BLOC SANITAIRE

Un plombier devrait venir évaluer le travail qui reste à faire dans les murs du bloc sanitaire. La fermeture du plafond est commencée et le reste devrait se poursuivre aussitôt que la plomberie sera terminée. À suivre.

10.7 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-01

Le règlement d'emprunt a été accepté par le MAMH, il reste à recevoir la lettre de confirmation pour pouvoir adopter la résolution et faire l'achat d'un tracteur John Deere 6120^E et des équipements de voirie. À suivre.

11. RAPPORT DES ÉLUS.ES

Aucun rapport à rapporter.

12. RÉSULTAT – ÉLECTION PARTIELLE 2023

Lise Dénommé, présidente d'élection informe les membres du conseil qu'un seul dépôt de candidat a eu lieu lors de l'élection partielle 2023. Ce qui fait de monsieur Luc Bernèche, conseiller au siège 6 élu par acclamation le vendredi 3 février 2023 à 16h30. Bienvenue à monsieur Luc Bernèche dans notre conseil.

13. VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Résolution # 7173-02-23

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nédélec doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Nédélec de transmettre au bureau de la MRC de Témiscamingue, la liste des immeubles pour lesquelles les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Ayotte
appuyé par Luc Bernèche
et résolu unanimement

- **QUE** Lise Dénommé directrice générale et greffière-trésorière transmette, avant le **20 février 2023** à la MRC de Témiscamingue, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.
- **D'AUTORISER** Lise Dénommé directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, Sami Bdiri, notaire, greffier-trésorier de la MRCT lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 2 850 055 à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.
- **QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. ACHAT D'UN BUNKER – VÊTEMENT POMPIER

RÉSOLUTION # 7174-02-23

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Véronique Lemire et résolu unanimement de faire l'achat d'un habit de combat (bunker), et il est aussi mentionné de prioriser un pompier qui va ou qui peut couvrir un autre pompier lors d'une intervention.

15. SUIVI – DU NOUVEAU LOGO

RÉSOLUTION # 7175-02-23

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Luc Bernèche et résolu unanimement d'accepter le nouveau logo avec les quelques changements apportés lors de la rencontre de ce soir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. NOMINATION D'UNE RESSOURCE À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

RÉSOLUTION # 7176-02-23

Objet : Nomination de Mme Josée Beaugard et Lise Dénommé (substitut) à titre d'inspectrice en bâtiment

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » (ci-après « entente ») a été conclue entre sept (7) municipalités participantes et la MRC de Témiscamingue d'une part et qu'un addenda a été signé portant le nombre des municipalités à huit (8) en janvier 2020 d'autre part;

CONSIDÉRANT que les municipalités Duhamel-Ouest; Kipawa; Laverlochère-Angliers et Saint-Édouard de Fabre se sont jointes à cette entente à compter du 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue est l'organisme responsable de l'entente et qu'elle s'est engagée à offrir aux municipalités participantes une ressource afin de permettre la réalisation de ladite entente;

CONSIDÉRANT que Madame Josée Beaugard est la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans ladite entente que la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue se voit notamment attitrer les responsabilités suivantes :

- L'application et la surveillance des règlements d'urbanisme et des règlements liés à l'environnement;
- La délivrance du permis ou du certificat;
- La remise d'un constat d'infraction.

CONSIDÉRANT que les règlements No 143, No 141, No 145, No 157, prévoient que les responsabilités mentionnées précédemment ne peuvent être exercées que par l'inspecteur en bâtiment dûment nommé par une résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Véronique Lemire
appuyé par Michel Ayotte
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** Madame Josée Beaugard et Lise Dénommé au titre d'inspectrice en bâtiment, et ce, à compter du 08 février 2023.
- **D'AUTORISER** Madame Beaugard et Lise Dénommé à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Nédélec notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter du 08 février 2023 :
 - Règlement de zonage;
 - Règlement de lotissement;
 - Règlement de construction;
 - Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
 - Règlement sur les dérogations mineures;
 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement sur les usages conditionnels;
- Règlement sur les nuisances relatives à l'insalubrité;
- Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;
- Autres lois ou règlements pouvant s'appliquer dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Les règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par l'entente.

17. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELLE DE LA FIRME EXP

RÉSOLUTION # 7177-02-23

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec a besoin d'une firme d'ingénieur à titre de consultant en structure, civil, mécanique et électricité pour le projet de construction de la nouvelle salle communautaire.

ATTENDU QUE l'offre de services présentés par la firme EXP N/Réf. NOR-999-23001394-PP est présenté comme suit :

Plans, devis et surveillance comprennent réunions de démarrage, coordination, gestion, recherche, documentation, structure-plans et devis, mécanique et électricité-plans et devis pour un sous total de 95 890\$ taxes en sus.

Assistance durant les appels d'offres, surveillance-bureau et chantier pour toutes les disciplines pour un sous total de 30 540 \$ taxes en sus.

Modélisation énergétique pour permis, énergétique Post construction pour un sous-total de 7 000\$ taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Véronique Lemire et résolu unanimement d'accepter l'offre de services professionnelle de la firme EXP N/Réf : NOR-999-23001394-PP pour la section 1 au montant de 95 890\$ taxe en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. ÉQUIPEMENT RADIO POUR POMPIER

RÉSOLUTION # 7178-02-23

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Luc Bernèche et résolu unanimement d'adopter la nouvelle facture au montant de 1 363.59 pour compléter l'achat d'équipement radio pour la communication pompier pour avec le nouveau système de la plateforme Horizon.

19. RÉSOLUTION – DÉPÔT DE PROJET AU PROGRAMME CENTRAIDE

RÉSOLUTION # 7179-02-23

ATTENDU QUE la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec se prépare à déposer un projet pour une demande de subvention au Fonds de relance des services communautaires au montant de 100 000 \$

ATTENDU QUE si la subvention est approuvée la Table de concertation Vie Citoyenne de Nédélec aura besoin d'utiliser un espace sur la propriété appartenant à la municipalité de Nédélec afin de faire l'installation de voiles d'ombrages au parc d'amusement à l'entrée Sud du village.

ATTENDU qu'à la suite de l'approbation de cette subvention La Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec aura besoin d'un emplacement sur une propriété de la municipalité

pour mettre en place un cabanon/remise afin d'entreposer le matériel du comité en sécurité.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Véronique Lemire et résolu unanimement d'inviter la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec à venir rencontrer les membres du conseil pour qu'une entente soit établie ou les toiles d'ombrage ainsi que le cabanon/remise seront érigées sur certaines propriétés de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. RÉOLUTION – PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE – RISIT

RÉSOLUTION # 7180-02-23

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Luc Bernèche et résolu unanimement d'adopter le projet d'entente intermunicipale relatif à la sécurité incendie telle présentée par la Régie Intermunicipale du Service Incendie du Témiscamingue (RISIT) en janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. ANNUAIRE DES SUBVENTIONS AU QUÉBEC 2023

RÉSOLUTION # 7181-02-23

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement d'acheter l'annuaire des subventions au Québec 2023, version 3 utilisateurs au coût de 129.95\$ taxes en sus et de permettre le Comité de valorisation et de Développement de Nédélec, ainsi que la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec à s'en servir pour effectuer des recherches de subventions qui pourraient s'appliquer à leur domaine respectif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. ENTRETIEN DU CHEMIN LOT 4 645 431

RÉSOLUTION # 7182-02-23

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement de faire un entretien minime sur une distance de 2 km (passage de la gratte à quelques reprises) de mai à la fin septembre sur le chemin qui est parallèle au lot 4 645 431 afin de le rendre un peu plus praticable pour les citoyens qui ont besoin d'emprunter cette route pour se rendre à leur camp de chasse ou autre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROJET DU PETIT LAC LONG

RÉSOLUTION # 7183-02-23

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Véronique Lemire et résolu unanimement qu'une lettre soit envoyée à l'Association Chasse et pêche du Témiscamingue les invitant à placer une demande de subvention au Fonds Région et Ruralité (FRR) puisque leur projet tombe pile dans les admissibles de ce programme. À suivre.

24. RÉOLUTION – RADIO TÉMISCAMINGUE (CKVMFM)

APPUI À RADIO TÉMISCAMINGUE POUR LE RENOUELEMENT DE LEUR LICENCE AUPRÈS DU CRTC

CONSIDÉRANT l'actuelle démarche de Radio Témiscamingue (CKVMFM) dans leur demande de renouvellement de licence de diffusion et qui fait l'objet d'un avis de consultation CRTC 2023-6;

CONSIDÉRANT que Radio Témiscamingue est détenu par des Témiscamiens(es) et qu'il bénéficie ainsi, d'une gouvernance constituée de personnalités locales qui voient à assurer une visibilité et un rayonnement de leur station dans la communauté témiscamienne;

CONSIDÉRANT que Radio Témiscamingue joue un rôle crucial pour la démocratie et qu'elle reflète les points de vue et les besoins locaux;

CONSIDÉRANT que cette station est la meilleure source d'informations pour se renseigner lors d'un événement impliquant la sécurité civile, notamment une panne d'électricité, une tempête, une inondation ou une fermeture de route;

CONSIDÉRANT que Radio Témiscamingue est un média de proximité ayant une grande importance pour un territoire rural comme le nôtre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé Claude Cardinal
appuyé par Luc Bernèche
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** Radio Témiscamingue dans sa demande de renouvellement de sa licence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. COURS DE GESTIONNAIRE EN HYGIÈNE ET STABILITÉ ALIMENTAIRES

Le point 25 est reporté à une prochaine séance demandant plus d'information. À suivre.

26. ENTENTE DE SERVICE AVEC AUTORITÉ 9.1.1

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORISÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION – BELL CANADA

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des personnes sur le territoire de la municipalité de Nédélec de bénéficier du service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG);

CONSIDÉRANT que Bell Canada offre le service 9-1-1 PG, dans la mesure où l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération est signée;

CONSIDÉRANT la nouvelle version de l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération reçue le 21 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa
appuyé par Michel Ayotte
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** Lyne Ash, mairesse et/ou Lise Dénommé, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Nédélec l'Entente *de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération*.

27. SUIVI DE GRAND GAMME – POSITIONNEMENT DES SERVICES EN SÉCURITÉ CIVILE

RÉSOLUTION # 7186-02-23

RÉORGANISATION DES SERVICES EN SÉCURITÉ CIVILE :

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2021, les membres du Conseil de la MRC avaient commandé l'organisation d'une journée de travail (GAMME) afin d'envisager les options possibles pour optimiser les ressources humaines et matérielles mobilisées pour rencontrer les obligations liées à la sécurité civile;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2022, un comité de travail a été mis en place pour organiser cette journée de réflexion;

CONSIDÉRANT que cette journée a eu lieu le 29 octobre 2022 au Centre communautaire de Lorrainville et que 94 personnes ont participé à cet événement au cours duquel des ateliers de travail à part de 2 cas concrets vécus au Témiscamingue ont été réalisés et que la présence de représentants de la MRC de Bécancour a permis à l'assistance de bien comprendre leur modèle régional;

CONSIDÉRANT que lors de cette journée, un sondage a été réalisé auprès des participants afin de connaître leur avis sur le modèle de gestion à préconiser dans une démarche de réorganisation des services en sécurité civile, soit :

1. Gestion locale;
2. Gestion territoriale;
3. Gestion par secteur géographique (centre, est, nord et sud).

CONSIDÉRANT la tenue d'un grand GAMME le 29 octobre 2022 sur la sécurité civile et des différentes orientations ressortit à la fin de cette journée et de l'importance d'y donner suite;

CONSIDÉRANT la volonté de certaines directions générales de travailler sur cette responsabilité à l'échelle territoriale selon les modèles préconiser par les municipalités locales du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la possibilité d'être soutenu par la direction régionale du ministère de la Sécurité publique, volet sécurité civile pour réaliser cet exercice;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa
appuyé par Michel Ayotte
et résolu unanimement

- **DE RETENIR** le modèle de gestion secteur géographique pour la réorganisation des services en sécurité civile afin qu'un comité puisse travailler sur le dossier et émettre des recommandations auprès du Conseil de la MRC.

- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution auprès de la directrice générale de la MRC de Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28. AFFAIRES NOUVELLES

28.1 SOMMAIRES DU PROJET CYBERSÉCURITÉ À IMPLANTER AU COURS DES 2 PROCHAINES ANNÉES

Lise Dénommé, directrice générale explique que le projet de cybersécurité n'est pas une option et que d'ici 2 ans le système « Covalence » doit être fonctionnel pour toutes les municipalités puisque nous sommes sur la large bande de la MRC du Témiscamingue.

28.2 PANCARTE AFFICHE ENTRÉE DU SENTIER ÉCOLOGIQUE

Les membres prennent connaissance de l'affiche qui sera installée à l'entrée du sentier écologique au printemps 2023, une création d'une artiste peintre de la région madame Carol Kruger.

28.3 NETTOYAGE DE LA CASERNE – VIEUX HABITS DE COMBAT

RÉSOLUTION # 7187-02-23

Il est proposé par Luc Bernèche, appuyé par Véronique Lemire et résolu unanimement de disposer convenablement des vieux habits de combat qui ne servent plus et qui encombrant les espaces de la caserne pompiers.

28.4 SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2023

RÉSOLUTION # 7188-02-23

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement de déplacer la séance ordinaire du lundi 10 avril 2023 au mardi 11 avril 2023, puisque le lundi est le congé de Pâques.

28.5 SERVICES DE DÉNEIGEMENT 2022-2023

RÉSOLUTION # 7189-02-23

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec rencontre quelques enjeux avec son service de déneigement 2022-2023

ATTENDU QUE la directrice générale est intervenue à quelques reprises auprès de l'entrepreneur afin que les problèmes rencontrés soient améliorés

ATTENDU QU'après quelques rencontres et/ou appels téléphoniques avec l'entrepreneur sans résultats apparents

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement qu'une lettre sous le titre de recommandation et d'amélioration soit envoyée directement au propriétaire de FDA Transport inc., pour l'informer de l'insatisfaction des membres du conseil et de la population face aux services de déneigement livré depuis le début de l'année 2022-2023.

29. CORRESPONDANCE

29.1 Résultat du projet – Vérification et fonctionnement des avertisseurs de fumée 2022.

29.2 Rapport d'étape du comité logement de la MRCT janvier 2023

Les membres prennent connaissance de la correspondance présentée.

30. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE 13 MARS 2023

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h25 et aucune question du public.


32. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 7190-02-23

Levée de la séance à 20h26, est proposée par Véronique Lemire



Lyne Ash, mairesse



Lise Dénomme, directrice générale
et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

